

Conditions d'utilisation IBM – Modalités relatives aux offres de logiciel-service

IBM Sterling B2B Services – File Transfer Service

Les conditions d'utilisation se composent du présent document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités relatives aux offres de logiciel-service» (les «modalités des offres de logiciel-service») et d'un document intitulé «Conditions d'utilisation IBM – Modalités générales» (les «modalités générales»), qui est disponible à l'adresse <http://www.ibm.com/software/sla/sladb.nsf/sla/tou-gen-terms/>.

Les conditions d'utilisation s'ajoutent au Contrat Passport Advantage international IBM, au Contrat Passport Advantage Express international IBM ou au Contrat international régissant les offres désignées relatives aux logiciels-services IBM (aussi appelés logiciels sous forme de services), selon le cas (le «contrat»), et celui-ci, de concert avec les conditions d'utilisation, constitue l'entente intégrale. Advenant une incompatibilité entre les modalités générales et les présentes modalités relatives aux offres de logiciel-service, ces dernières prévaudront.

Le client peut utiliser le logiciel-service IBM uniquement s'il accepte d'abord les conditions d'utilisation. Le client accepte les présentes conditions d'utilisation en commandant le logiciel-service IBM, en y accédant ou en l'utilisant. Il accepte également les modalités générales en cliquant sur un bouton «Accepter» après avoir pris connaissance des présentes modalités relatives aux offres de logiciel-service.

SI VOUS ACCEPTEZ CES CONDITIONS D'UTILISATION AU NOM DU CLIENT, VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS DÉTENEZ LES PLEINS POUVOIRS POUR LIER CE CLIENT À CES CONDITIONS D'UTILISATION. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION OU SI VOUS NE DISEZ PAS DES PLEINS POUVOIRS REQUIS POUR LIER LE CLIENT À CES CONDITIONS, VEUILLEZ NE PAS UTILISER D'AUCUNE FAÇON LES FONCTIONS OFFERTES PAR LE LOGICIEL-SERVICE IBM.

Partie 1 – Modalités d'IBM

1. Logiciels-services IBM

Les offres de logiciel-service IBM suivantes sont régies par les présentes modalités des offres de logiciel-service :

- IBM Sterling B2B Services – File Transfer Service File Encryption
- IBM Sterling B2B Services File Transfer Service File Compression
- IBM Sterling B2B Services File Transfer Service Extended Data Retention
- IBM Sterling B2B Services File Transfer Service Partner Support
- IBM Sterling B2B Services File Transfer Service Processing
- IBM Sterling B2B Services File Transfer Service

2. Définitions

Les termes qui ne sont pas définis dans les présentes conditions d'utilisation ont la signification qui leur est attribuée dans le contrat. Aux fins des présentes, le terme «programme» inclut le même terme utilisé dans le contrat applicable, et le terme «document transactionnel» inclut le terme «proposition de prix du logiciel-service IBM».

Boîte aux lettres électronique – Espace de stockage privé et sécurisé qui est attribué au client pour envoyer, stocker et recevoir des données électroniques.

Partenaire – Entité organisationnelle avec laquelle le client a établi une relation d'affaires.

Utilisateur invité – Utilisateur que le client autorise à accéder au logiciel-service IBM afin d'échanger des données avec lui ou auquel il permet d'utiliser ledit logiciel en son nom.

3. Mesures servant à établir les redevances

3.1 Mesures

Le logiciel-service IBM est vendu en fonction des paramètres de calcul des redevances suivants :

Une ID d'entité («Entity ID») est une unité de mesure servant de base pour obtenir le logiciel-service IBM.

Une ID d'entité est un identificateur unique qui peut correspondre à différents termes dans

l'environnement du logiciel-service IBM et dans ce logiciel, notamment, ID de client («Customer ID»), ID

de partenaire («Partner ID»), ID de fournisseur («Supplier ID» ou «vendor ID») ou ID EDI («EDI ID»). Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir le nombre total d'ID d'entité contenu dans le logiciel-service IBM pendant la période de mesure indiquée dans l'autorisation d'utilisation du client ou dans un document transactionnel.

Un fichier est une unité de mesure servant de base pour obtenir le logiciel-service IBM. Un fichier est défini comme étant un ou plusieurs enregistrements de données, d'information ou d'un programme regroupés sous un nom donné. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir le nombre total de fichiers traités par le logiciel-service IBM pendant la période de mesure indiquée dans une autorisation d'utilisation ou un document transactionnel.

Dans le cas du site Web IBM Sterling Web Forms, des logiciels-services IBM Sterling Supplier Portal, IBM Sterling Supply Chain Visibility Vendor Compliance et IBM Sterling B2B Services, l'ID d'entité est un identificateur unique pour une entité commerciale, quelle que soit sa structure organisationnelle.

Un gigaoctet (Go) est une mesure servant de base pour obtenir le logiciel-service IBM. Un gigaoctet correspond à deux (2) octets de données à la puissance trente (30), soit 1 073 741 824 octets. Il faut obtenir un nombre suffisant d'autorisations pour couvrir le nombre total de gigaoctets traités par le logiciel-service IBM pendant la période de mesure indiquée dans une autorisation d'utilisation ou un document transactionnel.

4. Redevances et facturation

4.1.1 Mise en place

Les redevances de mise en place correspondent (a) à un numéro de pièce indiqué dans le document transactionnel; ou (b) à des frais contenus dans une description du travail personnalisée régie par un contrat de services professionnels distinct conclu entre IBM et le client. Les services de mise en place seront fournis uniquement à un emplacement dont le client est propriétaire ou dont il assure le contrôle ou dans un emplacement IBM, selon le cas.

4.1.2 Options de facturation

Le montant exigible pour le logiciel-service IBM est indiqué dans un document transactionnel. Les options de facturation pour les frais d'abonnement au logiciel-service IBM sont les suivantes :

- a. Facturation du montant global (à l'avance)
- b. Facturation mensuelle (à terme échu)
- c. Facturation trimestrielle (à l'avance)
- d. Facturation annuelle (à l'avance)

L'option de facturation choisie sera valide pour la durée indiquée dans une autorisation d'utilisation ou un document transactionnel. Le montant exigible par cycle de facturation sera établi d'après les frais d'abonnement annuels et le nombre de cycles de facturation dans une année.

4.2 Redevances mensuelles partielles

Les redevances mensuelles partielles correspondent à un tarif quotidien calculé au prorata qui sera facturé au client. Ces redevances sont calculées en se basant sur le nombre de jours qui restent dans le mois partiel à partir de la date à laquelle IBM informe le client qu'il a accès au logiciel-service IBM.

4.3 Frais d'utilisation excédentaire

Si l'utilisation réelle du logiciel-service IBM par le client excède l'utilisation autorisée indiquée dans une autorisation d'utilisation ou un document transactionnel, l'excédent sera facturé mensuellement au client conformément aux taux d'utilisation excédentaire indiqués dans l'autorisation d'utilisation ou le document transactionnel applicable.

4.4 Options à la demande

Les options à la demande seront facturées au cours du mois pendant lequel le client se sert de l'option en question et conformément aux indications du document transactionnel.

5. Création de comptes et accès

Il incombe au client de s'assurer que chaque utilisateur du logiciel-service IBM protège son identificateur de compte et son mot de passe, et qu'il contrôle les personnes qui peuvent accéder à son compte ou utiliser ledit logiciel au nom du client.

6. Remplacements

Certaines offres de logiciels-services IBM peuvent être acquises à frais réduits pour remplacer des offres de logiciels-services IBM admissibles. Le client convient qu'IBM mettra fin à son utilisation de l'offre de logiciel-service IBM remplacée lorsqu'elle lui donnera accès à l'offre de logiciel-service IBM de remplacement.

7. Renouvellement d'une période d'abonnement

7.1 Renouvellement automatique d'une période d'abonnement

Si l'autorisation d'utilisation du client indique que le renouvellement de l'abonnement est automatique, le client peut renouveler son abonnement au logiciel-service venant à expiration par une autorisation écrite de renouvellement (p. ex., un formulaire de commande, une lettre ou un bon de commande), avant la date d'expiration, conformément aux modalités du contrat.

SI IBM NE REÇOIT PAS UNE TELLE AUTORISATION AVANT LA DATE D'EXPIRATION, LA PÉRIODE D'ABONNEMENT AU LOGICIEL-SERVICE EST AUTOMATIQUÉMENT RENOUVELÉE POUR UN (1) AN OU POUR LA MÊME DURÉE QUE L'ABONNEMENT ORIGINAL, SAUF SI IBM REÇOIT AVANT LA DATE D'EXPIRATION UN AVIS ÉCRIT LUI SIGNIFIANT QUE LE CLIENT NE DÉSIRE PAS RENOUVELER SON ABONNEMENT, QUE CE SOIT DIRECTEMENT DU CLIENT OU PAR L'ENTREMISE DE L'INTERMÉDIAIRE DU CLIENT, SELON LE CAS. DANS LE CAS CONTRAIRE, LE CLIENT CONVIENT DE PAYER LES FRAIS DE RENOUVELLEMENT QUI S'APPLIQUENT.

7.2 Facturation continue

Si l'autorisation d'utilisation du client indique, pour le renouvellement de l'abonnement, que la facturation continuera après la fin de la période d'abonnement, le logiciel-service IBM continuera d'être accessible au client et la facturation pour son utilisation se fera en continu. Pour cesser l'utilisation du logiciel-service IBM et le processus de facturation continue, le client doit faire parvenir à IBM un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours, dans lequel il demande d'annuler son utilisation du logiciel-service IBM. Dès la révocation de l'accès du client au logiciel-service IBM, les redevances d'accès impayées cumulées jusqu'au mois au cours duquel la révocation a pris effet seront facturées au client.

7.3 Nécessité pour le client de renouveler son abonnement

Si l'autorisation d'utilisation du client indique que l'abonnement ne se renouvelle pas, l'offre de logiciel-service IBM ne sera pas renouvelée à la fin de la période d'abonnement initiale. Pour continuer d'utiliser le logiciel-service IBM au-delà de la période d'abonnement initiale, le client doit obtenir un nouvel abonnement à ce logiciel-service. Veuillez communiquer avec un représentant des ventes IBM ou l'intermédiaire du client, selon le cas, pour obtenir un nouvel abonnement au logiciel-service IBM.

8. Assistance technique

L'assistance technique pour l'offre de logiciel-service IBM est fournie au cours de la période d'abonnement. Une telle assistance technique est incluse avec le logiciel-service IBM et n'est pas disponible en tant qu'offre distincte.

L'information sur l'assistance technique se trouve à l'adresse suivante :

<http://pic.dhe.ibm.com/infocenter/sb2bsvcs/v1r0/index.jsp>

9. Modalités particulières aux offres de logiciels-services IBM

Conformément au document transactionnel, IBM fournira les ressources pour la solution qui sont requises afin de planifier, de créer et de mettre en œuvre le logiciel-service IBM. Les phases incluses dans ce processus sont les suivantes :

- a. Conception du service – Cette phase a pour objectif de concevoir l'environnement d'affaires et technique. IBM évaluera l'environnement actuel du client et examinera tout document sur l'architecture préparé précédemment, ainsi que la collecte d'exigences supplémentaires pour la mise en place initiale du matériel, des systèmes, des communications, des interfaces d'applications, de même que les exigences des partenaires.
- b. Approvisionnement du service – Cette phase a pour but de migrer la communauté des partenaires d'échanges commerciaux du client (c.-à-d., les ID d'entité) au logiciel-service IBM. Conformément au document transactionnel, IBM s'engage à :

- (1) mettre en œuvre la connectivité entre IBM et le client;
 - (2) mettre en œuvre la connectivité entre IBM et les partenaires du client;
 - (3) effectuer des tests de connectivité en suivant les plans de test d'IBM; et
 - (4) travailler avec le client pour gérer la mise en œuvre de la communauté de partenaires du client.
- c. Exploitation – Cette phase consiste pour IBM à gérer les opérations quotidiennes du logiciel-service IBM. IBM exploitera et gèrera les installations qui hébergent le matériel et le logiciel liés à l'infrastructure de transfert de fichiers du client, dans un environnement sécurisé, y compris l'équipement, les communications et les applications.

Au besoin, tout service à distance supplémentaire sera facturé conformément aux redevances indiquées dans une description du travail personnalisée qui sera régie par un contrat de services professionnels distinct conclu entre IBM et le client.

Le client aura la responsabilité de maintenir la continuité des opérations et de gérer les attentes de la communauté de partenaires en ce qui a trait aux périodes d'essai, aux migrations et aux conversions du logiciel-service IBM ou à ce logiciel-service;

Si le client ou un utilisateur du logiciel-service IBM transmet du contenu à un site Web ou à un autre service d'un tiers qui est lié audit logiciel ou accessible par ce logiciel, le client et l'utilisateur dudit logiciel autorisent IBM à effectuer cette transmission et conviennent que cette interaction se fait uniquement entre le client et le site Web ou le service du tiers en question. IBM n'offre aucune garantie, ne fait aucune déclaration et décline toute responsabilité à l'égard de tels sites ou services d'un tiers.

Si le logiciel-service IBM contient des exits utilisateurs qui permettent au client (ou à un tiers désigné par le client) de configurer une application logicielle IBM, et que le client ou le tiers désigné utilise ces exits utilisateurs, IBM décline toute responsabilité à l'égard des configurations qui en résulteront («compléments uniques du client»), et ces compléments ne feront pas partie du logiciel-service IBM.

IBM peut (a) compiler et analyser des données sommaires groupées anonymes liées à l'utilisation du logiciel-service IBM par le client; et (b) préparer des rapports, des études, des analyses et d'autres œuvres résultant de la compilation et de l'analyse (collectivement appelés les «données compilées»). IBM conserve tous les droits de propriété sur les données compilées.

IBM peut copier les données du client dans un serveur non destiné à la production au sein de l'environnement du logiciel-service IBM aux fins exclusives de tester et d'améliorer la qualité des produits d'IBM.

IBM décline toute responsabilité à l'égard de toute question liée à l'offre et à la vente de produits ou de services faites par le client, ses sociétés et leurs partenaires respectifs et conclues entre ces entités («transactions d'affaires»), et ce, peu importe que ces transactions soient communiquées par ces entités, entre elles ou par l'intermédiaire du logiciel-service IBM.

Les utilisateurs invités du client peuvent être tenus de conclure un contrat en ligne fourni par IBM afin d'accéder au logiciel-service IBM et de l'utiliser. Le client est responsable de ces utilisateurs invités, notamment, en ce qui concerne a) les réclamations faites par ces derniers en lien avec le logiciel-service IBM; b) les frais engagés par ces utilisateurs; ou c) toute utilisation abusive dudit logiciel par ces utilisateurs.

Le logiciel-service IBM comprend l'échange de données (envoi et réception) entre le client et ses partenaires. IBM peut transférer ou stocker les données hors du pays où se trouvent le client ou ses partenaires, mais uniquement pour fournir le logiciel-service IBM ou pour répondre aux exigences des lois ou des processus juridiques applicables.

À moins d'une indication contraire dans l'Annexe A, IBM conservera et affichera en ligne les données âgées entre 0 et 14 jours, à l'aide d'outils de visualisation par navigateur. Après 14 jours, les données seront éliminées. Pour les protocoles FTP, SFTP, FTPS et OFTP2 qui nécessitent une cueillette des données, les données transmises seront disponibles pendant cinq (5) jours.

Le logiciel-service IBM n'inclut en aucun temps le traitement (ou la facilitation du traitement) de données de réclamation touchant les soins de santé ou d'autres renseignements du secteur de la santé, reçus du client ou en son nom, et visant à transformer des formats non standards (ou un contenu non standard) en éléments ou en transactions standards (ou vice versa).

L'utilisation du logiciel-service IBM peut entraîner la transmission de contenu, dont l'ID du client et son mot de passe, à partir, à destination ou par l'intermédiaire de systèmes ou de réseaux d'un tiers, comme Internet et d'autres services d'interconnexion, pour lesquels IBM n'exerce aucun contrôle et n'assume aucune responsabilité. IBM ne déclare pas et ne garantit pas que le contenu provenant de l'environnement du logiciel-service IBM a été traité par l'expéditeur comme étant confidentiel, ni que le contenu transmis depuis ce même environnement sera traité comme étant confidentiel par le destinataire. Par conséquent, le client doit chiffrer les données s'il désire les rendre illisibles ou indéchiffrables dans l'environnement du logiciel-service IBM, de même que lorsqu'elles transitent par les réseaux d'IBM et d'autres réseaux de tiers, y compris par des services d'interconnexion. Le client a la responsabilité et assume le risque de choisir les protocoles et les moyens de transmission du contenu sur les réseaux d'IBM ou de tiers. IBM doit approuver tout logiciel de communication utilisé par le client pour échanger des données avec IBM. Si le logiciel-service IBM exige de connecter un équipement du client à un équipement d'IBM (à l'aide de dispositifs de télécommunications ou d'un équipement d'extrémité communs), IBM doit approuver le type de dispositifs et d'équipement que le client fournit et utilise. IBM a le droit exclusif de choisir son équipement, ses logiciels et les entreprises de télécommunications de son choix pour fournir le logiciel-service IBM. À moins d'une indication contraire aux présentes, il incombe au client d'obtenir un compte de service Internet et une connexion appropriée pour accéder au logiciel-service IBM.

9.2 Le client s'engage (et obligera ses partenaires, s'il y a lieu) à :

- a. assurer une sécurité adéquate de ses applications, de son matériel (y compris l'installation et l'entretien des pare-feu appropriés pour empêcher un accès non autorisé), de ses boîtes aux lettres électroniques et des transmissions, et à surveiller ces boîtes aux lettres et les transmissions;
- b. aviser IBM des erreurs ou des échecs de traitement, des transmissions non conformes, des échecs de transmissions (envoi ou réception) ou de l'incapacité d'accéder à une boîte aux lettres électronique;
- c. vérifier que les données sont exactes et complètes, et chiffrer les données (ce qui peut inclure un abonnement aux composants de chiffrement, si de tels composants sont offerts dans le logiciel-service IBM) s'il désire ou doit les rendre illisibles ou indéchiffrables dans l'environnement du logiciel-service IBM;
- d. définir les paramètres de traitement de données et de transmission applicables;
- e. assurer que les mesures de protection appropriées sont en place pour détecter les erreurs de données, de traitement et de transmission;
- f. conserver suffisamment de données, de fichiers et d'autres éléments de référence pour permettre à IBM de reconstituer l'ensemble des données, des fichiers et des autres éléments (tels que les fichiers sur carte, sur bande et sur disque, ainsi que les sorties d'imprimantes) nécessaires pour fournir de nouveau tout service du logiciel-service IBM;
- g. mettre en œuvre la connectivité entre IBM et le client et travailler avec IBM lors des essais de connectivité conjoints entre le client et IBM;
- h. fournir l'information qui suit lorsque le client est tenu de fournir une liste des partenaires pour un composant du logiciel-service IBM :
 - (1) Nom et adresse des partenaires;
 - (2) Nom et numéro de téléphone de la personne-ressource;
 - (3) Numéro de télécopieur (si disponible);
 - (4) Adresse de courriel;
- i. maintenir la continuité des opérations et communiquer ses attentes à la communauté de partenaires en ce qui a trait aux périodes d'essai, aux migrations et aux conversions du logiciel-service IBM ou à ce logiciel-service;
- j. fournir des diagrammes d'architecture pour les systèmes, la sécurité et les communications en réponse à une demande raisonnable à ce sujet; et
- k. veiller à ce que le personnel du client soit disponible pour fournir l'assistance raisonnable dont a besoin IBM.

9.3 IBM n'est pas responsable des aspects suivants :

- a. les erreurs et les défaillances de l'équipement ou du logiciel du client ou d'un tiers;
- b. tout défaut du client ou d'un tiers d'agir à l'égard d'une communication transmise au client ou par ce dernier;
- c. la solvabilité ou la performance de l'un ou l'autre des partenaires du client;
- d. la transmission incorrecte de données par le client ou un partenaire du client; ou
- e. les services d'inversion de migration si IBM a résilié ou mis fin à une partie des services.

Conditions d'utilisation d'IBM

Partie 2 – Dispositions nationales particulières

Les modalités suivantes remplacent ou modifient les modalités énoncées à la Partie 1. Toutes les modalités de la Partie 1 qui ne sont pas modifiées ci-dessous demeurent inchangées et en vigueur. La présente Partie 2 comporte des modifications aux conditions d'utilisation et est structurée comme suit :

- Modifications visant les pays des Amériques;
- Modifications visant les pays d'Asie-Pacifique; et
- Modifications visant les pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique.

MODIFICATIONS VISANT LES PAYS DES AMÉRIQUES

BELIZE, COSTA RICA, EL SALVADOR, HAÏTI, HONDURAS, GUATEMALA, NICARAGUA, PANAMA ET RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

7.1 Renouvellement automatique d'une période d'abonnement

*Le texte qui suit remplace le paragraphe qui commence par «**SI IBM NE REÇOIT PAS UNE TELLE AUTORISATION AVANT LA DATE D'EXPIRATION**» :*

IBM renouvellera pour un (1) an la période d'abonnement au logiciel-service IBM qui arrive à expiration, moyennant un paiement supplémentaire, selon le même prix et la même fréquence de facturation, si IBM ou l'intermédiaire du client reçoit : (1) une commande de renouvellement (p. ex., un formulaire, une lettre ou un bon de commande) avant l'expiration de la période d'abonnement alors en cours; ou (2) le paiement du client, dans les trente (30) jours qui suivent la réception par le client de la facture d'IBM couvrant la prochaine période d'abonnement au logiciel-service IBM.

ARGENTINE, BRÉSIL, CHILI, COLOMBIE, ÉQUATEUR, MEXIQUE, PÉROU, URUGUAY ET VENEZUELA

7.1 Renouvellement automatique d'une période d'abonnement

Cette clause ne s'applique pas aux organismes publics qui sont assujettis à la législation qui régit les approvisionnements dans le secteur public.

BRÉSIL

7.1 Renouvellement automatique d'une période d'abonnement

La phrase qui suit est ajoutée après le second paragraphe :

Le document transactionnel décrira le processus de la communication écrite destinée au client qui contiendra le prix applicable et d'autres renseignements concernant la période de renouvellement.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

8.1 Renouvellement automatique d'une période d'abonnement

*La phrase qui suit est ajoutée à la fin du paragraphe qui commence par «**SI IBM NE REÇOIT PAS UNE TELLE AUTORISATION AVANT LA DATE D'EXPIRATION**» dans l'article 7.1 («Renouvellement automatique d'une période d'abonnement» :*

LE CLIENT PEUT METTRE FIN À SON UTILISATION DU LOGICIEL-SERVICE IBM EN TOUT TEMPS APRÈS L'EXPIRATION DE LA PÉRIODE D'ABONNEMENT INITIALE EN FAISANT PARVENIR UN PRÉAVIS ÉCRIT D'UN (1) MOIS, DIRECTEMENT À IBM OU PAR L'ENTREMISE DE L'INTERMÉDIAIRE D'IBM, SELON LE CAS, SI IBM N'A PAS REÇU DU CLIENT UNE AUTORISATION ÉCRITE (p. ex., un formulaire, une lettre ou un bon de commande) POUR RENOUVELER LA PÉRIODE D'ABONNEMENT AU LOGICIEL-SERVICE IBM. LE CAS ÉCHÉANT, LE CLIENT POURRA RECEVOIR UN REMBOURSEMENT CALCULÉ AU PRORATA.

MODIFICATIONS VISANT LES PAYS D'ASIE-PACIFIQUE

BANGLADESH, BHOUTAN ET NÉPAL

7.1 Renouvellement automatique d'une période d'abonnement

*Le texte qui suit remplace le paragraphe qui commence par «**SI IBM NE REÇOIT PAS UNE TELLE AUTORISATION AVANT LA DATE D'EXPIRATION**» dans l'article 7.1 («Renouvellement automatique d'une période d'abonnement») :*

IBM renouvellera pour un (1) an la période d'abonnement au logiciel-service IBM qui arrive à expiration, moyennant un paiement supplémentaire, selon le même prix et la même fréquence de facturation, si IBM ou l'intermédiaire du client reçoit : (1) une commande de renouvellement (p. ex., un formulaire, une lettre ou un bon de commande) avant l'expiration de la période d'abonnement alors en cours; ou (2) le paiement du client, dans les trente (30) jours qui suivent la réception par le client de la facture d'IBM couvrant la prochaine période d'abonnement au logiciel-service IBM.

MODIFICATIONS VISANT LES PAYS D'EUROPE, DU MOYEN-ORIENT ET D'AFRIQUE (EMOA)

ARABIE SAOUDITE, BAHREÏN, ÉMIRATS ARABES UNIS, KOWEÏT, OMAN ET QATAR

7.1 Renouvellement automatique d'une période d'abonnement

*Le texte qui suit remplace le paragraphe qui commence par «**SI IBM NE REÇOIT PAS UNE TELLE AUTORISATION AVANT LA DATE D'EXPIRATION**» dans l'article 7.1 («Renouvellement automatique d'une période d'abonnement») :*

IBM renouvellera pour un (1) an la période d'abonnement au logiciel-service IBM qui arrive à expiration, moyennant un paiement supplémentaire, selon le même prix et la même fréquence de facturation, si IBM ou l'intermédiaire du client reçoit : (1) une commande de renouvellement (p. ex., un formulaire, une lettre ou un bon de commande) avant l'expiration de la période d'abonnement alors en cours; ou (2) le paiement du client, dans les trente (30) jours qui suivent la réception par le client de la facture d'IBM couvrant la prochaine période d'abonnement au logiciel-service IBM.

Annexe A

Description générale du logiciel-service IBM

Le logiciel-service IBM Sterling B2B Services – File Transfer Service (le «logiciel-service IBM») est une solution interentreprises en nuage qui permet au client de gérer une seule connexion sécurisée et fiable pour transmettre des fichiers à sa communauté de partenaires. La liste de tous les composants disponibles du logiciel-service IBM est fournie ci-dessous. Le client est autorisé à recevoir uniquement les composants du logiciel-service IBM auxquels il s'est abonné aux termes d'un document transactionnel, d'une description du travail distincte (telle que décrite dans les présentes) ou comme services à la demande ou à distance (tels que décrits également aux présentes).

1. Logiciel-service IBM de base

1.1 Transport

- a. IBM Sterling B2B Services – File Transfer Service : Ce composant permet d'effectuer des transferts de fichiers volumineux de machine à machine avec une communauté de partenaires définie du client.
- b. IBM Sterling B2B Services – File Transfer Service – Processing : Ce composant fournit le volume total de gigaoctets traités par l'intermédiaire du logiciel-service IBM, tel que mesuré sur une base mensuelle.

1.2 Services d'assistance

- a. IBM Sterling B2B Services – File Transfer Service – Partner Support : Ce composant permet de fournir de l'assistance aux partenaires, ce qui comprend la réponse à leurs demandes d'information concernant le service de transfert de fichiers et la détermination de l'étendue de la responsabilité à l'égard de toute défaillance de ce service, en vue de coordonner la résolution d'une telle défaillance avec le client. IBM fournira de l'assistance aux partenaires par courriels ou par téléphone. Ce niveau d'assistance s'ajoute à l'assistance standard définie dans l'article 12.

1.3 Conservation des données

- a. IBM Sterling B2B Services – File Transfer – Service Extended Data Retention : Ce composant permet de stocker des gigaoctets de données pour une période prolongée d'une durée prédéterminée. La quantité de données est mesurée au cours du dernier jour du mois.

1.4 Autres composants

- a. IBM Sterling B2B Services – File Transfer Service – File Compression : Ce composant permet de décompresser un fichier en format .zip, puis de le transmettre au client ou à un partenaire, selon le cas, ou encore de compresser un fichier en format .zip et de le transmettre ensuite au client ou à un partenaire, selon le cas.
- b. IBM Sterling B2B Services – File Transfer Service – File Encryption : Ce composant permet de déchiffrer un fichier qui a été chiffré avec le logiciel de chiffrement PGP, puis de le transmettre au client ou à un partenaire, selon le cas, ou encore de chiffrer un fichier avec ce même logiciel et de transmettre ensuite le fichier chiffré au client ou à un partenaire, selon le cas.

2. Services de mise en place

- a. IBM Sterling B2B Services – File Transfer Service – Partner Set-up : Ce composant permet d'établir la connectivité avec les partenaires à l'aide de l'un des protocoles pris en charge par IBM pour le logiciel-service IBM. Le client doit fournir à IBM une liste des partenaires.

Responsabilités d'IBM :

- Communiquer avec le client pour obtenir une liste des partenaires avec lesquels il désire commercer en utilisant le logiciel-service IBM;
- Élaborer un plan de projet qui définira les rôles et les responsabilités et établir un calendrier de déploiement pour achever la mise en œuvre;

- Soumettre aux partenaires du client, au nom du client, un questionnaire afin de recueillir l'information nécessaire pour établir la connectivité. IBM indiquera au client les partenaires avec lesquels il lui a été impossible de communiquer. Le client aura alors la responsabilité de communiquer avec ces partenaires et de remplir le questionnaire, de manière à pouvoir établir une connectivité avec ces partenaires;
- Effectuer deux (2) tentatives de communication en vue de joindre chacun des partenaires du client, par courriel, par télécopieur ou par téléphone. Si les tentatives de communication échouent ou si les partenaires n'ont pas répondu, IBM fera un (1) appel de suivi dans le but d'obtenir la conformité;
- Effectuer un maximum de quatre (4) essais avec chacun des partenaires et travailler en vue de résoudre les problèmes généraux liés au logiciel-service IBM;
- Créer un certificat AS2 au nom du client, au besoin;
- Créer un nom AS2 au nom du client, au besoin; et
- Attribuer une adresse IP pour le domaine fourni par le client.